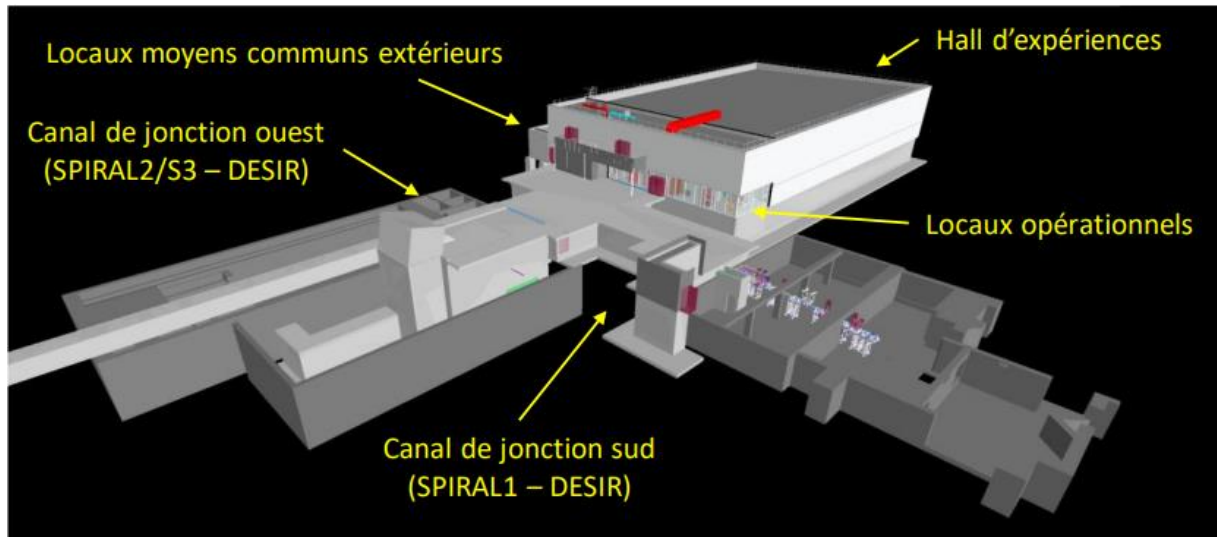


**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE D'EPRON (CALVADOS)**



**ENQUETE PUBLIQUE numéro E23000018/14
EN VUE DE L'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION DESIR au GANIL
Demande de permis de construire pour la construction
De l'installation DESIR**

Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

Commissaire Enquêteur : Yann DRUET

Mai/juin 2023

OBJET DE L'ENQUETE

Le Grand accélérateur national d'ions lourds (Ganil) est un laboratoire, unique en France, chargé d'expériences et de projets scientifiques en physique nucléaire ainsi que dans des domaines pluridisciplinaires ayant recours aux faisceaux d'ions. Il est institué sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 1976 regroupant alors le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ce GIE est maître d'ouvrage du projet. Il est classé dans la catégorie des « très grands équipements de recherche ».

Le Ganil est une installation nucléaire de base (INB 113) au sens de l'article R.593-3 du code de l'environnement. Il est situé sur le campus Jules Horowitz au nord de Caen et met en œuvre un complexe d'accélérateurs d'ions stables et radioactifs reliés à des zones d'expérimentations. Il emploie 250 à 300 permanents et accueille un public international de chercheurs et d'intervenants (environ 1 000 scientifiques), issus notamment d'organismes partenaires européens.

La réalisation du Ganil a comporté plusieurs étapes : la construction initiale, puis l'ajout des équipements (accélérateurs et salles d'expérimentation) Spiral 1, puis Spiral 2 dont la phase 1 s'est achevée en 2019. Le projet Desir (Désintégration, excitation et stockage d'ions radioactifs), objet du présent avis constitue la phase 1+ de Spiral 2.

D'après le dossier, l'installation Desir « constitue un nouvel espace expérimental dédié aux études de très grande précision, dans les meilleures conditions possibles, des propriétés des noyaux exotiques dans leur état fondamental ». L'installation mettra à disposition des chercheurs des instruments de mesure et plusieurs faisceaux d'ions radioactifs issus de Spiral 1, d'une installation de Spiral 2 phase 1 nommée S3 et à terme de Spiral 2 phase 2. Les études qui seront permises par Desir concerneront la connaissance de la structure du noyau atomique et les interactions en son sein, les modes rares de radioactivité et la modélisation des processus stellaires de synthèse des éléments chimiques.

Le projet consiste en une « modification significative » de l'INB 113 nécessitant donc une autorisation. La demande d'autorisation intègre une révision du périmètre de l'INB afin d'y inclure un espace supplémentaire de 300 m², aujourd'hui qualifié de friche industrielle, une zone d'entreposage de matériels faiblement radioactifs, cinq piézomètres de surveillance de la nappe phréatique, deux stations de surveillance de l'environnement, un bassin d'orage, des groupes électrogènes et une réserve d'eau d'extinction d'incendie, tous existants. La figure 1 montre les différents bâtiments du site, actuels et prévus ainsi que le périmètre de l'INB existant et projeté.

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée du 24 avril 2023 au 26 mai 2023, dans d'excellentes conditions. Dans chacune des mairies, un espace dédié a été mis à disposition du Commissaire Enquêteur, tous les documents étaient disponibles, et les registres d'enquête ouverts et disponibles pour la population.

Elle avait été précédée d'une visite par le Commissaire Enquêteur du site concerné, et d'une rencontre explicative avec les responsables du projet au sein de l'organisation pétitionnaire.

Le dossier fourni, mis à disposition du public, très documenté, parfois un peu difficile d'accès pour une personne non scientifique était complété par des documents non techniques explicitant clairement les enjeux et éléments mis en œuvre dans la conception de l'extension du Ganil par le projet DESIR.

SUR LE FOND DU SUJET TRAITÉ ET MOTIVATIONS DE L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La réalisation des bâtiments destinés à recevoir le projet DESIR a été présentée en parallèle avec la demande d'autorisation concernant la réalisation du projet.

Le dossier bien présenté, montre la réalisation de bâtiments industriels avec des espaces conçus pour permettre une circulation en sécurité à l'intérieur de la zone des ateliers de travail.

Une attention particulière a été portée à la sécurité du site, avec la mise en place des éléments de contrôle, mais aussi d'évacuation.

La qualité de l'espace d'intervention des personnels est préservée par la conception du bâtiment permettant de disposer de volumes aérés suffisants pour assurer le confort des opérateurs. Les systèmes de filtration de l'air et le contrôle de sécurité induits dans la conception de l'architecture permettent d'apporter une sérénité aux personnels qui interviendront sur le site.

Une approche spécifique a été faite pour permettre aux chercheurs et personnels à mobilité réduite, de pouvoir accéder, en toute sécurité aux espaces d'intervention.

Un point important a été pris en compte dans la conception de l'ouvrage architecturale, c'est la connexion avec les équipements existants du GANIL qui fourniront les faisceaux utilisés par les chercheurs. Une réflexion d'ergonomie dans la fonctionnalité des équipements a bien été prise en compte dans la conception du bâtiment et de ses liaisons. Il apparaît que cette approche permettant à la fois la connexion, mais aussi le confinement si nécessaire des installations et la segmentation de l'espace a été particulièrement bien élaborée.

L'insertion du bâtiment dans les espaces extérieurs s'inscrit dans la continuité architecturale des équipements existants, sans nuire à la qualité environnementale générale du site, et en particulier aux espaces végétalisés. L'extension de la zone d'activités est restreinte.

La gestion des eaux pluviales a bien été prise en compte dans le projet.

La réalisation des travaux de construction se fera en respectant les règles de l'art et les contraintes environnementales et de sécurité, comme cela est précisé dans le dossier mis à l'enquête.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Il a été constaté qu'aucune contribution n'a été effectuées sur ce dossier mis à l'enquête, pourtant d'une importance scientifique et environnementale considérable. Aucune visite n'a été faite pendant les permanences auprès du Commissaire Enquêteur.

Il convient de s'interroger pour savoir si la complexité du sujet, et les dimensions scientifiques induites n'ont pas constitué un obstacle à l'appropriation par les citoyens de cette enquête pourtant tout à fait essentielle.

Le Commissaire Enquêteur a tenté de se substituer aux citoyens pour poser des questions « naïves » au pétitionnaire afin de disposer de réponses appropriées aux interrogations pouvant se faire jour.

Il est très regrettable, aussi, par exemple, que des élèves de l'école d'ingénieurs voisine du GANIL, où cette structure constitue un débouché professionnel bien connu, n'aient pas fait acte de recherche d'information ou de consultation des dossiers, d'autant qu'à la Mairie d'Epron, l'ensemble était disponible en permanence, dans d'excellentes conditions d'acquisition des informations.

On ne peut que s'interroger sur ce désintérêt pour cette enquête pourtant essentielle pour la dynamique scientifique et le rayonnement intellectuel de la région Normandie. Il serait peut-être intéressant de tenter de cerner l'origine de cette situation, en essayant de s'interroger sur la nécessité de l'équipe du GANIL de s'impliquer plus dans la communication scientifique régionale... et d'apporter des sources de curiosité aux étudiants de toutes origines, qu'ils soient naturalistes ou adeptes des sciences « dures », le sujet de cette enquête permet une approche approfondie sur des sujets qui ne sont que rarement évoqués dans la littérature publique, ce que l'on pourrait regretter.

N'ayant pas de contributions de la part du public, et ayant considéré l'avis favorable émis par la Commune d'Hérouville Saint Clair, et par la Commission Locale d'Information sur le Ganil qui n'émet aucune remarque, sur aucun point de ce dossier très bien construit, très bien documenté, le Commissaire Enquêteur, en s'appuyant sur les éléments de motivation ci-dessus exprimés, émet :

UN AVIS FAVORABLE

Sans recommandation particulière

Fait à Ifs, le 9 juin 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by the name 'Yann DRES' written in a cursive script.

Commissaire Enquêteur